

Rédiger le contrat de travail à durée indéterminée en toute légalité

Objectifs pédagogiques

Contexte

La relation de travail se caractérise par la rédaction d'un contrat de travail qui engage l'employeur et le salarié. Il convient d'être vigilant sur les clauses à y inscrire, lesquelles sont prévues par des directives européennes, pour certains contrats par la loi, et surtout par des conventions collectives propres à chaque branche d'activité.

Objectifs opérationnels

- S'approprier les points clés et acquérir les fondamentaux en matière de rédaction du contrat de travail
- Vérifier la conformité des contrats de travail actuellement pratiqués

Programme

Les principales sources du droit du travail et la hiérarchie des normes

Qu'est-ce qu'un contrat de travail ?

- Définition et caractéristiques du contrat de travail
- A quoi s'engagent employeur et salarié ?
- Quel contrat de travail conclure ?
- Quelles précautions à prendre lors de l'embauche ?

La rédaction du CDI

- Les mentions obligatoires à remettre au salarié lors de son embauche depuis le 1er novembre 2023
- Les clauses obligatoires à noter sur le contrat de travail : règles légales, particularités des CC
- Les clauses spécifiques pouvant y être notées

La modification du contrat de travail

- Le pouvoir de direction de l'employeur dans le changement des conditions de travail
- La modification du contrat de travail
- La situation particulière des salariés protégés

Public concerné et prérequis pédagogiques

PROGRAMME DE FORMATION

Directeur, DRH/RRH, Chef de service, Assistant RH, Comptable ou Secrétaire
Pas de prérequis pour cette formation

Durée, effectifs

0,5 jour(s) - 3,5 heures

12 stagiaires (capacité maximum)

Intervenant.e(s)

Anne BIDOU – Juriste spécialisée en Droit du Travail à l'Uriopss de Normandie

- Présentation détaillée des intervenants accessible via notre site : www.uriopss-hdf.fr/formation

Moyens pédagogiques et techniques – Matériel nécessaire

Modalités d'accès à la formation

- Disposer d'un ordinateur avec une connexion internet, d'un micro et d'une webcam.
- Les informations de connexion seront transmises après réception de la convention signée. Un contact URIOPSS sera indiqué aux participants en cas de problème de connexion.

Au préalable : un recensement des besoins est transmis aux participants afin que le formateur puisse adapter la formation aux attentes et besoins exprimés. Ce questionnaire permet également l'évaluation des prérequis et de s'assurer de la bonne adéquation entre les attentes des participants par rapport au contenu de la formation.

Pendant la formation : accueil des participants et présentation du déroulement de la formation

- Distanciel : sur la base des captures d'écran ou enregistrements des temps de connexion, effectués lors de la formation (document conservé uniquement à des fins administratives)

Supports pédagogiques remis aux participants à l'issue de la formation

Modalités d'accès à la formation

- Disposer d'un ordinateur avec une connexion internet, d'un micro et d'une webcam.
- Les informations de connexion seront transmises après réception de la convention signée. Un contact URIOPSS sera indiqué aux participants en cas de problème de connexion.

Modalités d'évaluation des acquis

- Evaluation des acquis en cours de formation (test, QCM, quizz, exercices d'application...)
- Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Sanction visée

PROGRAMME DE FORMATION

Un certificat de réalisation individuel sera adressé à l'employeur, attestant le nombre d'heures réellement effectuées, une copie devra être remise au stagiaire

RAPPEL

Pour valider leur formation et obtenir un certificat de réalisation, les stagiaires doivent avoir :

- attesté de leur présence (émargement)
- réalisé les exercices préconisés par le formateur
- réalisé l'évaluation des acquis de leurs connaissances
- complété la fiche individuelle d'évaluation de la formation

Délais moyens pour accéder à la formation

- Les formations en Inter font l'objet d'une programmation accessible [via le catalogue en ligne](#).
- Les formations en Intra sont programmées en tenant compte des disponibilités des apprenants et des intervenants.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap



Les stagiaires en situation de handicap sont invités à préciser leur besoin en amont de la formation afin d'échanger sur les éventuelles adaptations nécessaires en fonction de leur handicap.

Référente Handicap pour l'organisme de formation Uriopss Hdf :

Martine BABELA : m.babela@uriopss-hdf.fr

Les locaux de l'Uriopss, à Boves et à Lille, sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite.

Le cas échéant, l'Uriopss s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si besoin vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

Registre public d'accessibilité téléchargeable depuis notre site Internet : www.uriopss-hdf.fr/formation

Tarif

Nos tarifs sont nets de taxes, car l'Uriopss n'est pas assujettie à la TVA (art. 261.7-1°b du CGI).